



CONDITIONS SANITAIRES ET ADMINISTRATIVES DE PARTICIPATION

CREANCEY

■ CONDITIONS SANITAIRES : Protocole à réaliser sur les veaux sélectionnés ou en réserve, avant le 10 septembre 2024 afin d'obtenir les résultats d'analyse dans les délais. L'attestation à remplir et signer par votre vétérinaire (+cachet) sera à nous retourner avant le 16-09-2024.

Le Cheptel doit être qualifié « indemne d'I.B.R. »

Dans le mois précédant la rentrée, les veaux doivent être soumis à :

- **Recherche IBR** (sérologie individuelle)
- **Recherche BVD** Les analyses PCR seront réalisées en mélange de 10 maximum
- **Recherche Besnoitiose** (sérologie individuelle)
- **Test tuberculitique** en IDC (IntraDermoComparative)

Les analyses IBR, BVD, Besnoitiose des veaux retenus ou réserve pour Créancey seront prises en charge par la station si et seulement si, les échantillons sont envoyés au laboratoire Départemental de Côte d'Or accompagné d'un bordereau indiquant « envoi groupé Gie Charolais Evaluation – Entrée station », ceci afin de bénéficier d'un tarif de groupe.

- La vaccination RS sera réalisée le jour de l'entrée par nos soins en intra-nasal. **Si les vaccins FCO 4 et 8 ont été réalisés en ferme, merci de vous assurer que les passeports soient tamponnés et datés par votre vétérinaire.** Dans le cas contraire, les vaccins seront réalisés en station.

■ LES CRITERES SUR LE VEAU ET SES PARENTS

- La veau -doit être né entre le 20 octobre 2023 et le 10 janvier 2024 inclus
-ne doit pas être né de césarienne (autorisé pour les embryons)
-doit avoir un PN<60 Kg
-doit être inscrit au livre A+
- Le père -doit être qualifié pour les jeunes au minimum RJ mais si le taureau a un Isevr connu, celui-ci doit être qualifié au minimum RVS
-si génotypé mais moins de 25 produits et qualifié jeune, l'isevr devra être ≥ 104 et aucun Index Ifnais, CR, DM, DS <85
- La mère -doit être qualifiée minimum RJ
-doit avoir au minimum un des index lvmat, Ifnais ou ISU (si disponible) ≥ 95 et aucun < 90
Les veaux nés de femelles qui n'ont pas d'ISU seront considérés souhaitables, si les autres critères sont respectés.

■ CONDITIONS DE RECRUTEMENT

60 places disponibles. Le recrutement est réalisé en ferme par plusieurs commissions composées d'éleveurs et de techniciens. Le passage de la commission sur votre exploitation se déroulera :

Entre le 20 août et le 3 septembre 2024 (en fonction de votre zone géographique).

Les veaux et leurs parents devront impérativement être mis dans un parc à proximité de l'exploitation. Pour les élevages les plus éloignés, le mode de visite et de choix sera étudié au cas par cas selon le département. L'éleveur sera averti du mode de recrutement choisi et pourra refuser la solution offerte. Les critères : Performances propres du veau et Qualification de l'ascendance

■ INSCRIPTION

Les animaux devront tous être inscrits auprès de La Chambre d'Agriculture (Pouilly en Auxois) **avant le 11 AOUT 2024.** (Pensez à l'inscription en ligne! Voir votre code d'accès sur le courrier)

■ DOCUMENTS A PREPARER POUR L'ENTREE

Les animaux devront être présentés le jour de l'entrée avec leur passeport et les résultats d'analyses sanitaires connus et négatifs. Règlement du coût de pension (400 € HT à l'entrée + 350 € HT en fin d'évaluation + Coût de l'assurance 200 €). Les élevages dont le veau serait invendu ou non présenté à la vente (hors veaux indemnisés par l'assurance) bénéficieront d'un bon de réduction de 100 € à valoir sur une prochaine pension.



FONCTIONNEMENT DE LA STATION DE CREANCEY

■ PARTICIPATION

Le recrutement est ouvert à tous les éleveurs adhérents au HBC et Bovins Croissance (service VA4).

■ ATAXIE, INSCRIPTION, FILIATION, GENOTYPAGE

► **A qui s'adresser ?** L'ensemble (Ataxie, inscription, filiation, génotypage) peut être réalisé à partir de l'échantillon de cartilage prélevé lors de l'inscription au HBC ou pré-inscription ; **Nous vous invitons donc à solliciter dès à présent les animateurs raciaux du HBC. Ils vous proposeront les différentes formules disponibles à ce jour.** Bons de commande disponibles auprès du HBC.

► **Quand ? à réaliser dès que possible. Le résultat de l'ataxie est obligatoire pour l'entrée.** Le génotypage pourrait de plus vous donner une indication supplémentaire sur les veaux à proposer.

Rappel

- Génotypage & Filiation : pour être pris en compte dans l'indexation, les résultats de génotypage devront être connus avant le 30-11-2024 ce qui implique que le résultat de filiation soit compatible (prévoir le délai de recherche en cas d'incompatibilité).
Les veaux devront être génotypés et disposer d'un résultat de filiation compatible avec les 2 parents, pour la vente. Les résultats en provenance des différentes sociétés d'exploitation sont valables.
- Recherche de l'ataxie (décision OS Charolais France/FNSE) : L'ataxie est une maladie neurodégénérative d'origine génétique. Elle se déclare sur des animaux âgés de 8 à 24 mois. Un test permet de déterminer le statut porteur ou non porteur des animaux. Les animaux homozygotes porteurs ne pourront entrer en station.
Si les analyses ont déjà été réalisées, merci de nous communiquer une copie des résultats.
Les différents frais d'analyses qui auront été imputés à la station vous seront refacturés. (Prévoir un supplément si le père et/ou la mère ne sont pas connus en ADN selon la technique SNP).

■ VEAUX SOUHAITABLES OU ESPOIR

Un premier tri des veaux nés dans votre élevage dits «Souhaitables» est réalisé à partir de la grille de recrutement établie par la Fédération des Stations Charolaises. D'autres veaux peuvent être proposés, ils seront appelés « Espoir ». Cette liste est non-exhaustive, elle prend en compte les données enregistrées en date de fin mai 2024. Certains veaux peuvent se rajouter suite à la réalisation du pointage adulte ou l'inscription des parents par exemple.

■ VENTE / MISE A PRIX

La mise à prix sera décidée lors de l'Assemblée Générale en janvier 2025. (Lors de la vente 2024, elle était de 2 900 €). Les ventes se feront au moyen de boîtiers électroniques sous le hall de vente ou à distance grâce au service @sicafofomelive. Un pourcentage sera prélevé sur la vente et facturé aux vendeurs (2% sur toutes les ventes inférieures à 4000 €, 4% à partir de 4000€)

Un tirage au sort déterminera l'ordre de passage des veaux à la vente.

■ DATES A RETENIR

- **dès que possible:** (Pré)-Inscriptions HBC en ferme + recherche ataxie puis VCG/génotypage
- **avant le 11 août 2024 impérativement :** inscriptions des veaux pour le recrutement
- **entre le 20 août et le 3 septembre 2024 :** sélection en ferme
- **au plus tard le 10 septembre 2024 :** protocole sanitaire à réaliser en ferme
- **avant le 16 septembre 2024 :** envoyer à la station l'attestation sanitaire signée du vétérinaire
- **Mardi 24 septembre 2024 :** entrée à la station de 9h00 à 11h00
- **A partir du 24 septembre 2024 :** phase d'adaptation (min 28 jours) puis phase de contrôle
- **semaine 4 :** sélection des veaux pour la vente
- **vendredi 14 février 2025 à 13 H 30 :** vente au Hall Agricole de pouilly.

Visites sur RDV auprès de Joffrey KRUMM 06 85 25 35 83 ou Isabelle BRICE 07 88 94 47 16